

**Réserve  
les dates !**






# Conseil municipal des jeunes

**AZAY-LE-BRÛLÉ**

- 1 **CANDIDATURE + DÉPÔT DOSSIER COMPLET :**  
Au plus tard le 17 septembre 2021 en mairie
  
- 1 **ATELIERS DE PRÉPARATION AU CMJ :**  
20 septembre 2021 – Présentation générale  
27 septembre 2021 – Les projets  
04 octobre 2021 – Constitution des listes électorales
  
- 1 **CAMPAGNE ÉLECTORALE :**  
4 au 12 octobre 2021

## **ÉLECTIONS**

**13 octobre 2021, le matin :**

-  Pour les CM1/CM2 : salle des mariages, mairie
-  Pour les 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> : dans les collèges
-  Pour les enfants non scolarisés sur le territoire : par correspondance ou salle des mariages

*Pour tous renseignements complémentaires :  
Mairie d'Azay-le-Brûlé : 05 49 06 58 75*



Mairie d'Azay-le-Brûlé  
8 route du Quaireux – Cerzeau – 79400 Azay-le-Brûlé

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## Qu'est-ce que le conseil municipal des jeunes ?

Le conseil municipal des jeunes est destiné aux enfants et aux jeunes [du CM1 à la 5<sup>ème</sup>] résidants à Azay-le-Brûlé.

Il a pour objectif de :

- Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté,
- Participer et s'impliquer activement dans la vie de la commune,
- Établir des projets en direction des jeunes et des habitants de la commune,
- Encourager les enfants et les jeunes à accéder à plus de responsabilités et à l'autonomie.

## Comment est composé le CMJ ?

Le conseil municipal des jeunes est composé de :

- 12 enfants et jeunes : 6 en élémentaire / 6 au collège, en respectant si possible la parité,
- Le Maire de la commune et un élu référent,
- Un agent communal en charge de la jeunesse.

## Comment être candidat.e ?

Les élections sont ouvertes :

- En tant que candidat.e : à tous les enfants et jeunes résidants sur la commune d'Azay-le-Brûlé du CM1 à la 5<sup>ème</sup> et ayant une autorisation parentale.

Le conseiller municipal des jeunes est élu pour un mandat de deux ans.

Remettre un **dossier complet\*** au plus tard le **17/09/2021** en mairie :

- \* Fiche candidature,
- \* Autorisation parentale.

Participer aux trois ateliers, voir le recto de la feuille.

---

**Dossier complet\*** : à récupérer en mairie, ou sur le site internet de la commune  
<https://www.azaylebrule.fr/> -> Enfance jeunesse -> Conseil municipal des jeunes

## Quel est le rôle d'un élu ?

- Faire entendre la voix des jeunes à tous les niveaux,
- Représenter les jeunes de la commune,
- Participer à la vie de la commune, travailler sur la place des jeunes dans la collectivité locale,
- Être présent lors des commémorations, repas des aînés...

## Comment ça fonctionne ?

- Le conseil municipal des jeunes se réunira toutes les 6 semaines, en fonction des besoins, dans la salle du conseil municipal.
- Les réunions dureront 1h00 environ, le jour et l'heure seront à définir avec le groupe élu.

## Quel est l'intérêt d'avoir un CMJ ?

- Mettre en place des actions en lien avec les envies et les besoins de la jeunesse,
- Permettre aux enfants et aux jeunes d'exprimer leurs idées et leurs propositions pour la collectivité,
- Réfléchir ensemble aux améliorations pour la commune.

---

*Voir le calendrier au verso de ce document.*

*Retrouver la charte du conseil municipal  
avec toutes les informations nécessaires sur notre site internet*

---

